

COUR D'APPEL DE PARIS - GREFFE PÉNAL

Adresse postale : 34 quai des Orfèvres - 75055 Paris Cedex

Escalier G RDC BUREAU 0G01

tél : 01.44.32.73.67 - fax : 01.44.32.58.69



DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

Si vous avez déjà bénéficié d'un permis de visite pour ce détenu,

les articles R57-8-8 et R57-8-21 du code de procédure pénale édictent expressément que les premiers permis de visite, s'ils n'ont pas été annulés ou suspendus entre temps, sont valables jusqu'au moment où la condamnation éventuelle acquiert un caractère définitif, sans qu'ait d'incidence sur cette validité un changement de l'autorité judiciaire saisie du dossier de la procédure.

PRÉNOM et NOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

PROFESSION :

PRÉNOM et NOM DU DÉTENU :

LIEU DE DÉTENTION :

LIEN DE PARENTE :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés (père ou mère ou membre de l'association Relais enfants parents).

JOINDRE :

- 2 photos d'identité (Photo récente et ressemblante - format 35 x 45 mm - prise tête nue)**
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité**
(carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Justificatif du lien de parenté** (livret de famille, acte de naissance, acte de mariage...)
- Ou justificatif de vie commune** (concubinage).
- Justificatif de domicile** (quittance EDF ou de loyer, avis d'imposition...) Si vous êtes hébergé, veuillez fournir une attestation d'hébergement ainsi que la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité de l'hébergeant)
- Original du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois**
(à demander au casier judiciaire national de Nantes par courrier ou sur internet).

Le

Signature